Mouvement des Entreprises de France

Budget 2018 : des mesures importantes pour l'attractivité et l'activité économique qui ne règlent pas notre problème de compétitivité

Publié le 27 septembre 2017

Le budget 2018 est clairement favorable à l'activité économique en France.

Il contient des mesures importantes en faveur de l'attractivité et du financement de nos entreprises, notamment la suppression de l'ISF et l'instauration d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) sur les revenus du capital. Ces baisses sur la fiscalité du capital n'auront pas un effet immédiat, mais elles inciteront à investir et à baser des activités en France, signal bienvenu dans le contexte du Brexit. De même, la trajectoire de baisse du taux de l'impôt sur les sociétés est un signal fort pour les entreprises françaises dans le contexte européen et international. Il est toutefois regrettable que le maintien d'un impôt sur la fortune immobilière ne reconnaisse pas l'immobilier comme une activité économique majeure pour notre pays.

En revanche, le projet de loi de finances ne répond pas au problème persistant de manque de compétitivité de l'économie française par rapport à ses concurrentes. Certaines réformes mises en œuvre lors du quinquennat précédent (CICE, Pacte de responsabilité) ont contribué à réduire cet écart et à permettre aux entreprises de recréer des emplois, mais, seules, elles ne suffiront pas à relancer l'activité sur des bases solides ni à retrouver le plein emploi. La baisse des charges, notamment sur le coût du travail, doit être poursuivie.

C'est pourquoi le Medef, qui soutient la transformation du CICE en baisse pérenne de cotisations sociales, regrette la méthode retenue par le gouvernement qui alourdira les prélèvements des entreprises : de 3,5 milliards d'euros par an par le passage du taux du CICE de 7 % à 6 % en 2018, et au total de 6 à 8 milliards par sa transformation en baisse de charges en 2019. Une dynamique de baisse des charges sur l'ensemble du spectre des salaires doit désormais être étudiée.

Le problème des taxes sur les facteurs de production, qui frappent les entreprises avant même qu'elles dégagent des bénéfices, reste également entier. Mais ce chantier pourra être lancé dans un second temps, dans la mesure où il suppose d'abord une ambitieuse politique de réduction du déficit budgétaire, notamment au niveau local. Le Medef salue à ce titre l'effort significatif de baisse des dépenses publiques, effort qui devra être poursuivi et amplifié durant le quinquennat.

Pour **Geoffroy Roux de Bézieux, vice-président délégué du Medef** : « *Le projet de loi de finances marque indéniablement une étape dans l'indispensable transformation de notre pays pour l'adapter aux grandes mutations en cours et lui redonner son rang dans la compétition internationale. Les mesures en faveur de l'attractivité et de l'investissement étaient ainsi indispensables. En revanche, notre problème de compétitivité est encore devant nous. Les premières réformes de bon sens du quinquennat et la conjoncture favorable ne suffiront pas à le régler.* »